

DÉCLARATION PRÉALABLE

VOUS RÉALISEZ UN RAVALEMENT DE FACADE (*vérifier auprès de la mairie si votre projet est soumis à déclaration*)

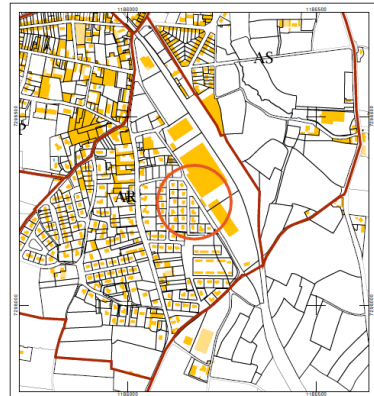
VOUS REMPLACEZ OU MODIFIEZ DES MENUISERIES EXTÉRIEURES
VOUS CRÉEZ OU MODIFIEZ DES OUVERTURES



Constitution du dossier :

- 1 - Le formulaire (dûment rempli et signé)
 - Pour une maison individuelle et/ou ses annexes : **cerfa n°13703**
 - Autres : **cerfa n°13404**
- 2 - Un plan de situation du terrain

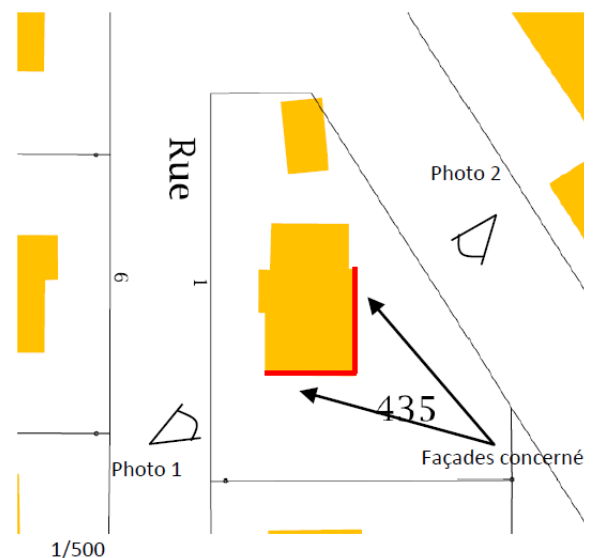
Il peut être réalisé à partir du site <https://cadastre.gouv.fr> , et doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



- 3 - Un plan de masse

Porter sur le plan :

- Les façades concernées par un ravalement et / ou le projet de menuiserie
- L'orientation du plan.
- La prise de vue si une photographie est nécessaire (voir page suivante).



- 4 - Une photographie des façades concernées par le projet (permettant d'apprécier l'aspect extérieur de la construction une fois les modifications envisagées réalisées)

AVANT



APRES



Enduit
ton pierre

Menuiserie
PVC blanc

Préciser sur la photo, la nature et la couleur des matériaux utilisés.

Fournir, selon le cas, le détail du projet (dimensions, modèle...)

Exemples :

110



Pentures, vue extérieur



Si le projet est visible depuis l'espace public ou s'il se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, fournir des photographies supplémentaires permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain.

→ Le dossier complet est à déposer en mairie en 4 exemplaires